
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1840.

RAPPORT fait par M. MILCAMPS, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur F.-J.-J. DUPONT.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Dupont, François-Julien-Joseph, né à Vieux-Condé, le 23 décembre 1792, propriétaire à Péruwelz (Hainaut), demande des lettres de naturalisation.

Cette demande renferme des plaintes contre l'administration locale de Péruwelz, résultant de ce que cette administration aurait mis, par mauvais vouloir, du retard à lui délivrer le certificat de domicile pour pouvoir faire sa déclaration conformément à l'art. 133 de la Constitution. Des autorités consultées, l'une relève cette inconvenance, et déclare que le pétitionnaire jouit d'une fortune qui le met à l'aise, qu'il est officier de la garde civique et que sa réputation est bonne; l'autre déclare qu'il réside habituellement depuis son enfance à Bon-Secours, hameau de Péruwelz, quoiqu'il ait parfois demeuré en France et qu'il y ait conservé long-temps son domicile légal; que sa conduite n'a été l'objet d'aucune censure publique, qu'il est célibataire et possède une fortune qui lui permet de vivre dans l'aisance sans se livrer à aucun travail.

Le rapporteur,
MILCAMPS.

Le président,
FALLON (ISNORE).